

LA RURALITÉ

Le sens
du
passé

L'intelligence
du
présent

L'ambition
de
l'avenir

L'ESPRIT DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ... L'ESSENTIEL

DU 19 JUIN 2024

Présentation du Rapport d'activités 2023

Les chiffres marquants du rapport d'activités 2023 ont été présentés à l'Assemblée. Ce rapport est rédigé chaque année par les services de la collectivité, il recense l'étendue des actions réalisées par Terre d'Émeraude communauté sur une année complète d'exercice.

Consulter le rapport en ligne : <https://www.calameo.com/read/0073982981bb5a0d55def>

Télécharger le rapport :

<https://www.terredemeraude.fr/wp-content/uploads/2020/11/rapport-activite-2023-finale.pdf>



DUERP – Validation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et du plan de prévention 2024

Terre d'Émeraude communauté a lancé en 2023 l'évaluation des risques professionnels pour l'ensemble des catégories de métiers des agents de la collectivité. La Communauté de communes a décidé de mener cette évaluation en interne, en respectant les étapes suivantes :

Préparation de l'évaluation des risques // Identification des risques // Classement des risques // Proposition des actions de prévention

L'évaluation des risques se définit comme le fait d'identifier les dangers et les risques pour la santé et la sécurité des agents dans tous les aspects liés au travail. Suite à cette évaluation, un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels a été rédigé. Le DUERP est un document évolutif, qu'il conviendra de compléter et de mettre à jour une fois par an. Le DUERP et le plan de prévention 2024 ont été approuvés par le Conseil communautaire.



Convention de financement du projet de Tiers-Lieu de Val Suran

Dans le cadre de la revitalisation de l'îlot du centre-bourg de Val Suran, Terre d'Emeraude Communauté et la commune de Val Suran se sont rapprochées, pour porter conjointement une opération mutualisée de construction d'un tiers-lieu.

Cette opération d'envergure aboutira à la création d'un bâtiment de 3 étages d'une surface utile de 856 m² accueillant :

- Au rez-de-chaussée : un espace commercial de 201,63 m² et divers espaces communs ;
- Au premier étage : médiathèque, les bureaux de l'Espace France Services et Point i de 293,2 m² ;
- Au second étage : quatre logements d'une surface globale de 206,88 m² et des locaux techniques.

La communauté de communes portera, par convention de délégation, la maîtrise d'ouvrage globale de l'opération et la convention permet de définir les obligations de chacune des entités ainsi que la répartition du financement de ce tiers-lieu.



DÉBAT – Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER)

Le Conseil communautaire a initié un débat sur la définition de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) sur son territoire. Les enjeux sont multiples, et liés à l'aménagement du territoire et à l'environnement : production d'énergie renouvelable, consommation d'espaces/ foncier, préservation du patrimoine, des paysages et de la biodiversité.

Le document de présentation de ce débat est mis à disposition à l'ensemble des délégués communautaires et le service environnement de TEC se tient à disposition des maires qui souhaiteraient des informations complémentaires dans l'identification de leur(s) ZAER.

